

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION

En date du : lundi 16 novembre 2020

n° de la séance : 3

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 21

Quorum : 12

Nom et prénom du président de séance : M. MARION Olivier

Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Mme MIRMAND Anne-Sylvie

Représentant : Des parents

Liste et qualité des membres présents :

- **MARION Olivier**, Chef d'établissement
- **NEEL Corinne**, Adjointe gestionnaire
- **ARSAC Henri**, Conseiller principal d'éducation
- **ROCHE Brigitte**, Représentante titulaire de la municipalité
- **GOUDARD Patricia**, Représentante titulaire de la Communauté de Communes
(sans voix délibérative)
- **CHAPUIS Joseph**, Représentant titulaire du Département
- **PRORIOU Blandine**, Représentante titulaire du Département
- **DELPY Xavier**, personnalité qualifiée
- **VENET Jean-Paul**, personnalité qualifiée
- **MILLET Valentine**, Représentante titulaire des personnels d'enseignement et
d'éducation
- **PAILLARD Evelyne**, Représentante titulaire des personnels d'enseignement et
d'éducation
- **SAUDAN Marie**, Représentante titulaire des personnels d'enseignement et
d'éducation
- **GRAILLE Daniel**, Représentant titulaire des personnels d'enseignement et
d'éducation
- **RIVET Adrien**, Représentant titulaire des personnels d'enseignement et d'éducation
- **NOUVET-CELLE Agnès**, Représentante titulaire des personnels Administratifs,
techniques, sociaux et de santé (ATSS)
- **BRUYERE Serge**, Représentant titulaire des parents
- **RELAVE Catherine**, Représentante titulaire des parents
- **ROCHE Bérengère**, Représentante titulaire des parents
- **MIRMAND Anne-Sylvie**, Représentante titulaire des parents
- **METRAT Marion**, Représentante titulaire des parents
- **BRUYERE Lilou**, Représentante titulaire des élèves
- **PINEL Lilian**, Représentant titulaire des élèves

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance

O. MARION

A. S. MIRMAND

Liste des membres excusés :

- **BLANCHER Christelle**, Représentante titulaire des personnels Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Liste des membres absents :

- **CHEVALIER Eugénie**, Représentante titulaire des parents d'élèves

Les personnels suppléants étaient invités pour la mise en place des commissions.

- **GRANOUILLET Stéphanie**, Représentante de la municipalité
 - **LUTZ Alain**, Représentant de la Communauté de Communes
 - **DELAIGUE Thierry**, Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation
 - **SOUBRIER Eric**, Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation
 - **PIC Florence**, Représentante des parents
 - **SAUMET Frédéric**, Représentant des parents
 - **VERNAY Anne**, Représentante des parents
 - **DOUPLAT Delphine**, Représentante des parents
 - **BERTIN Anaïs**, Représentante des élèves
 - **BRUYERE Victor**, Représentant des élèves
- Etaient présents.

Liste des membres suppléants excusés :

- **GALLIEN Cécile**, Représentante du Département
- **MASSE Lionel**, Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du PV de la séance du 02 juillet 2020
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Installation des instances – pour vote
5. Rapport d'activités 2019-2020 – pour vote
6. Bilan de la rentrée 2020 ; prévision d'effectifs rentrée 2021 – pour information
7. Permanences des petites vacances – pour information
8. Délégation à la commission permanente – pour vote
9. Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés - pour vote
10. Don à l'association sportive – pour vote
11. Présentation de la masse salariale - pour information
12. Budget 2021 - pour vote
13. Protocole d'urgence - pour vote
14. Questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

M. MARION, Chef d'établissement accueille l'ensemble des membres et excuse les personnes qui se sont signalées.

Il demande qui veut bien assurer le secrétariat de séance.

Mme MIRMAND, représentante des parents d'élèves se porte volontaire.

2. Adoption du PV de la séance du 02 juillet 2020

M. MARION reprend le procès-verbal de la dernière séance pour rappeler les points évoqués.

Arrivée de M. CHAPUIS et Mme METRAT à 18h10
Nous passons à 22 votants.

Les représentants élus des personnels d'enseignement soulignent que dans le PV du 2 juillet 2020, la répartition de la DHG a été refusée à 11 voix contre et 3 voix pour. Toutefois, ils constatent que, malgré ce vote défavorable, une classe de troisième a été fermée.

Monsieur Marion indique que la loi prévoit un vote pour la répartition de la DHG et que si elle n'est pas adoptée en première instance, elle est soumise à un second vote. Quel que soit l'issue de ce second vote, cette répartition est appliquée.

Les représentants élus des personnels d'enseignement demandent alors une suspension de séance.

La séance est suspendue 15 minutes.

A l'issue de cette suspension, les représentants élus des personnels d'enseignement procèdent à la lecture d'un communiqué (joint au présent PV).

Départ à 18h40 de tous les représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation, qui n'ont pas désigné en leur sein leurs représentants dans les instances (commission permanente, conseil de discipline, C.E.S.C., C.V.C.).

Nous passons à 17 votants.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est procédé à son adoption.

➤ Adoption du procès-verbal de la séance du 02 juillet 2020 :

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

3. Approbation de l'ordre du jour

M. MARION reprend l'ordre du jour communiqué avec la convocation.

Deux points sont rajoutés :

- Un point pour le vote de la convention de groupement comptable (point 14)
- Un point pour un prélèvement sur le Fonds de Roulement du Collège (point 15)

Il met au vote l'approbation de l'ordre du jour.

➤ **Adoption de l'ordre du jour :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

4. Installation des instances – pour vote
--

Instances concernées :

- Commission permanente
- Commission éducative
- Conseil de discipline
- Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté
- Conseil de la vie collégienne

(ANNEXE 1)

➤ **Adoption de l'installation des instances :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

5. Rapport d'activités 2019-2020 – pour vote

Le principal présente le rapport d'activités, qui est simultanément projeté aux membres du conseil.

Il comprend :

- Une présentation générale de l'établissement
- Un bilan de la période de crise sanitaire et de la continuité pédagogique
- Un point sur l'aide au travail scolaire (Devoirs faits, lutte contre le décrochage)
- L'état des liaisons école collège et collège lycée.
- Un rapport sur l'activité du service de vie scolaire, présenté par **M. ARSAC**, C.P.E.
- Un point sur le C.E.S.C.
- Un bilan du fonds social
- Une présentation du fonctionnement du service infirmier par **Mme NOUVET-CELLE**, infirmière scolaire.

➤ **Adoption du rapport d'activités 2019-2020 :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

6. Bilan de la rentrée 2020 ; Prévision d'effectifs rentrée 2021 – pour information

Le principal présente un document où figurent l'effectif et la structure du collège au constat de rentrée (290 élèves, 11 divisions) et la prévision pour la rentrée 2021 qu'il a proposée à l'autorité académique (312 élèves, 12 divisions).

Il fait le point sur différents dossiers qui marquent cette rentrée.

- La situation sanitaire et les conditions d'application du protocole (masques, désinfection des mains, occupation des salles, gestion des récréations, gestion de la demi-pension, nettoyage et désinfection des locaux).
- Incertitudes du calendrier. La crise sanitaire entraîne l'abandon ou le report de nombreux projets : voyages et sorties scolaires, cérémonie de remise des diplômes du D.N.B., première session des réunions parents professeurs.
S'agissant des opérations liées à la préparation de l'orientation, les propositions de mini-stages dans l'enseignement professionnel arrivent normalement, les stages d'observation en milieu professionnel (20 au 22 janvier 2021) sont possibles (des conventions ont été signées) mais pas obligatoires. D'autres événements sont programmés (Forum des formations d'Yssingeaux le 5 février, Journée portes ouvertes le 13 mars).
- Devoirs faits. Le collège a pu bénéficier du recrutement d'un jeune en service civique, **M. RIOS**, qui assure la totalité des heures effectuées dans le temps scolaire, et utilise les heures d'études de chaque division pour prendre en charge les élèves volontaires. Par ailleurs, il assure, avec deux assistants d'éducation, **Mme LESTRA** et **M. PERREL**, 1h de Devoirs faits après les cours (16h30-17h30) le mardi et le jeudi.
- Un D.N.B. « blanc » sera organisé les mardi 2 et mercredi 3 mars 2021

7. Permanences des petites vacances – pour information

Certains travaux de nettoyage de l'établissement ne peuvent pas être réalisés par les agents en présence des élèves, durant le temps scolaire.

Le chef d'établissement, le CPE et l'adjointe gestionnaire effectuent des journées de permanence.

C'est pourquoi des jours de permanences sont prévus sur le temps des vacances scolaires.

Ces jours de permanences des agents sont fixés en concertation avec eux.

Le nombre de jours de permanence est de 18 jours pour l'année scolaire 2018-2019.

Les horaires de travail des agents sont, ces jours-là, de 6h00 à 13h30.

Pour les bureaux, les horaires sont : 9h – 13h30h.

Vacances de Toussaint :	19 et 20/10/20	M. ARSAC
Vacances de Noël :	21/12/20	Mme NEEL
Vacances d'hiver :	08 et 09/02/21	M. MARION
Vacances de Printemps :	12 et 13/04/21	Mme NEEL
Vacances d'été :	du 07 au 13/07/21 du 25 au 31/08/21	Tous

8. Délégation à la commission permanente – pour vote

La commission permanente a pour rôle de préparer les décisions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer à la commission permanente certaines de ses attributions. Cela permet de prendre des décisions sans avoir à réunir l'ensemble du conseil d'administration.

Les principales attributions pouvant être déléguées à la commission permanente sont les suivantes :

- la programmation et les modalités de financements des voyages scolaires
- l'adhésion à tout groupement d'établissements ou la passation des conventions et contrats dont l'établissement est signataire (sauf quelques exceptions).
- l'acceptation des dons et legs, l'acquisition ou l'aliénation des biens ainsi que les actions à intenter ou à défendre en justice

Les principales attributions ne pouvant pas être déléguées à la commission permanente sont les suivantes :

- les orientations relatives à la conduite du dialogue avec les parents d'élèves
- le programme de l'association sportive fonctionnant au sein de l'établissement
- les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents d'élèves, les modalités générales de leur participation à la vie scolaire
- les règles d'organisation de l'établissement
- l'adoption du projet d'établissement et l'approbation du contrat d'objectifs
- l'établissement du rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement et conditions matérielles de fonctionnement
- l'adoption du budget et du compte financier de l'établissement
- l'adoption des tarifs des ventes de produits et de prestations de service réalisés par l'établissement
- l'adoption du règlement intérieur de l'établissement et du conseil d'administration

➤ **Adoption de le Délégation à la commission permanente :**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

9. Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés – pour vote

Tout euro dépensé doit être validé par le conseil d'administration, c'est-à-dire à chaque fois que le Collège fait un bon de commande, le conseil d'administration doit le valider.

Afin de ne pas réunir le conseil d'administration chaque fois qu'il faut acheter des denrées pour la confection des repas, par exemple, le conseil d'administration donne délégation au Chef d'Etablissement.

Il y a deux conditions, toutefois :

- que les crédits soient ouverts au budget
- que la commande ne soit pas supérieure à 209 000 € HT.

- **En application de l'article R421-20 du code de l'Education, le Conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés dont l'incidence financière est annuelle et qui ne dépasse pas les limites fixées à l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée pour l'année 2021.**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

10. Don à l'association sportive – pour vote

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter un don de 500€ qui sera pris sur les Fonds de Roulement du Service Général du collège pour aider financièrement l'Association Sportive du Collège, dont les ressources ont été impactées par la crise sanitaire.

- **Le conseil d'administration autorise la Décision Modificative Budgétaire N°2 pour un prélèvement sur le F.D.R. du service général du collège pour un don à l'Association Sportive du collège pour un montant de 500.00€**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

11. Présentation de la masse salariale – pour information

Le document reprenant la masse salariale des personnels d'Etat de l'établissement est présenté.

Il s'agit de la masse salariale des enseignants, des personnels d'éducation, de santé, sociaux, d'orientation, administratifs, de direction pour l'année 2019 : 1 898 558.31€.

Ces chiffres sont à intégrer dans la saisie du budget sur l'application informatique.

12. Budget 2021 – pour vote

Mme NEEL présente le budget.

La dotation de fonctionnement octroyée par le Département pour l'année 2021 est de **82 147.00€**.

Cette dotation est en **augmentation de 4 773.00€**.

C'est la 2^{ème} année, qu'il est intégré la subvention pour les transports pédagogiques pour un montant de **1 650.00€ (150€ * 11 divisions)** et la subvention pour l'Education Physique et Sportive, c'est-à-dire, les entrées à la piscine, les déplacements à la piscine, et le loyer pour le gymnase. Le montant de cette subvention est du **3 850.00€ (350€ * 11 divisions)**.

Le service « Activités pédagogiques » s'élève à **27 265.00 €**.

Les recettes proviennent essentiellement de la subvention de fonctionnement du Département ainsi que les deux subventions pour les transports pédagogiques et l'E.P.S.

Le service « Administration et logistique » s'élève à **91 871.00 €**.

Ses recettes proviennent essentiellement de la subvention de fonctionnement du Département et de la contribution du service « Restauration hébergement ».

Les dépenses sont à 54 % imputables au fuel, à l'électricité et à l'eau. Le reste se répartit entre les contrats de vérifications, réparations, fournitures d'entretien, fournitures administratives, etc.

Le Service « restauration et hébergement » s'élève à **182 557.00 €**.

Le budget est alimenté par les familles par le paiement des cantines, par les personnels qui prennent leur repas au self, par la Commune qui achète des repas au profit des élèves des écoles primaires.

- **Adoption du Budget 2021.**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.

17	17	0	0
----	----	---	---

13. Protocole d'urgence – pour vote

M. MARION donne la parole à **Mme NOUVET-CELLE**, infirmière scolaire qui présente le protocole d'urgence.

L'infirmière scolaire est en poste mixte : elle est présente au Collège toute la semaine, excepté les jours de dépistage infirmier où elle exerce dans les écoles de recrutement du collège un lundi sur 2 et les vendredis à partir du mois de janvier.

En présence d'un élève gravement malade ou blessé, il faut appeler le Centre 15 où un médecin régulateur va donner les consignes utiles et, le cas échéant, enverra soit les pompiers, soit un véhicule sanitaire léger et joindre ensuite la famille.

Par ailleurs, les consignes précises sont affichées dans différents points clefs l'établissement (vie scolaire, secrétariat, gestionnaire, CPE, etc.)

Comment réagir en cas d'urgence ?

Deux situations peuvent se présenter :

1^{er} cas : l'infirmière est présente

La situation d'urgence et son suivi sont de sa responsabilité après qu'elle est prévenue.

2^e cas : l'infirmière est absente

Les adultes de la communauté éducative doivent avoir à leur disposition et appliquer :

- les consignes du protocole d'urgence avec un moyen d'appel au 15 (SAMU) ;
- la liste des personnels volontaires formés aux gestes d'urgence ; M. ARSAC CPE, M. PERRE professeur EPS (Secouriste du Travail)
- une fiche de liaison destinée à la traçabilité des mesures engagées qui sera transmise à l'infirmière lors de son retour.
- Prévenir la famille.

L'équipe de direction et de vie scolaire doivent avoir à disposition :

- la liste des élèves ayant un projet d'accueil individualisé (PAI)
- un document localisant dans l'infirmerie :
 - la liste des PAI accompagnés de la prescription médicale et des médicaments
 - les fiches d'urgence (à photocopier pour toute évacuation)
 - la trousse de premiers secours

En dehors des urgences, pour les maladies simples, la vie scolaire joint les familles pour une éventuelle prise en charge.

En effet, seul l'infirmière est habilitée à donner des traitements hors prescription.

- **Adoption du Protocole d'urgence.**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

14. Convention de groupement comptable – pour vote

Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de service « agence comptable » qui se trouve au Lycée Charles et Adrien DUPUY au Puy en Velay.

- **Adoption de la Convention de groupement comptable .:**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

15. Prélèvement sur le Fonds de Roulement – pour vote

Lors du conseil d'administration du 04/06/20 il avait été voté la répartition du solde des subventions de C.U.I.: 2 000.00€ au service O.P.C. et 2 177.89€ au service A.P. par D.B.M. L'écriture comptable n'aurait pas dû être réalisée comme cela pour le service O.P.C. La D.B.M. pour les 2 000.00€ sera annulée.
A ce jour, le collège a réalisé un achat pour des instruments de musiques à hauteur de 1 438.00€, achat pris au service O.P.C.

Afin de régulariser cette erreur d'écriture comptable, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser un prélèvement sur le Fonds de Roulement du Collège pour un montant de 1 438.00€.

- **Le conseil d'administration autorise la Décision Modificative Budgétaire N°2 pour un prélèvement sur le F.D.R. du service général du collège pour un montant de 1 438.00€.**

NBRE DE VOT.	POUR	CONT.	ABST.
17	17	0	0

16. Questions diverses

La séance est levée à 20H50

CONSEIL D'ADMINISTRATION – instances ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

COMMISSION PERMANENTE

Chef d'établissement, Adjoint gestionnaire

	1 Département	3 Enseignement Education	1 ATOSS	3 Parents	1 Elève
Titulaire 1	Mme PRORIOI	Néant	Mme BLANCHER	Mme RELAVE	PINEL Lilian
Titulaire 2		Néant		Mme METRAT	
Titulaire 3		Néant		Mme ROCHE	
Suppléant 1	M. CHAPUIS	Néant	Mme NOUVET-CELLE	M. SAUMET	BRUYERE Lilou
Suppléant 2		Néant		Néant	
Suppléant 3		Néant		Néant	

COMMISSION EDUCATIVE : Chef d'établissement, CPE

- 1 parent du Conseil d'administration disponible
- 1 parent délégué de la classe disponible
- le professeur principal de la classe de l'élève + 1 ou plusieurs professeurs ou assistants d'éducation disponibles
- 1 délégué de la classe à laquelle appartient l'élève entendu par la commission

CONSEIL DE DISCIPLINE

Chef d'établissement, CPE, Adjoint gestionnaire

	4 Enseignement Education	1 ATOSS	3 Parents	2 Elèves
Titulaire 1	Néant	Mme NOUVET-CELLE	Mme RELAVE	PINEL Lilian
Titulaire 2	Néant		M. BRUYERE	BRUYERE Lilou
Titulaire 3	Néant		Mme DOUPLAT	
Titulaire 4	Néant			
Suppléant 1	Néant	Mme BLANCHER	Mme PIC	BERTIN Anaïs
Suppléant 2	Néant		Néant	BRUYERE Victor
Suppléant 3	Néant		Néant	
Suppléant 4	Néant			

COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

Chef d'établissement, Adjoint gestionnaire, CPE, Infirmière, Assistante sociale, Conseillère d'orientation psychologue, Documentaliste

	1 Département	2 Enseignement Education	1 ATOSS	3 Parents	1 Commune	4 Elèves
Titulaire 1	Mme PRORIOI	Néant	Mme BLANCHER	Mme METRAT	Mme ROCHE	PINEL Lilian
Titulaire 2		Néant		Mme RELAVE		BRUYERE Lilou
Titulaire 3				Mme ROCHE		BERTIN Anaïs
Titulaire 4						BRUYERE Victor
Titulaire 5						
Suppléant 1	M. CHAPUIS	Néant	Néant	M. BRUYERE	Mme GRANOUILLET	
Suppléant 2		Néant		Néant		
Suppléant 3				Néant		
Suppléant 4						
Suppléant 5						

Conseil de la Vie Collégienne

Chef d'établissement, Adjoint gestionnaire, CPE, Infirmière, Assistante sociale, Conseillère d'orientation psychologue, Documentaliste

	2 Enseignement Education	1 ATOSS	2 Parents	5 Elèves
Titulaire 1	Néant	Mme BLANCHER	Mme RELAVE	SARDA Rafaël
Titulaire 2	Néant		Mme CHEVALIER	JOUE DUCLAIROIRE Adrien
Titulaire 3				BERTIN Anaïs
Titulaire 4				PINEL Lilian
Titulaire 5				BRUYERE Lilou
Titulaire 6				PARDON Jérémy
Suppléant 1	Néant	Néant	Mme PIC	DOLMAZON Noémie
Suppléant 2	Néant		Mme VERNAY	FARISSIER Robin
Suppléant 3				BRUYERE Victor
Suppléant 4				BOUDOUIN Dorian